



ENTRE LAC ET MONTAGNES

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALEX**

**L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE VINGT-CINQ NOVEMBRE, LE CONSEIL MUNICIPAL d'ALEX (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Catherine HAUETER, Maire.**

**Membres élus : 15 – Membres en fonction : 13**

**Date de convocation du Conseil Municipal : le 21 novembre 2024**

**Les membres présents (11) : Catherine HAUETER, Claude CHARBONNIER, Yvette GOLLIET, Denis JEANDIN, Stéphane BOLLARD, Gratienne BASTARD-ROSSET, Christopher BISSHOP-BOUCARDEY, André BOCHET-CADET, Carole DUPRÉ, Audrey PERILLAT-DIT-LEGROS, Séverine SAOS ;**

**Procurations (2) : Guillaume PERISSE à Claude CHARBONNIER, Emmanuelle ROSSI à Denis JEANDIN ;**

**Monsieur Denis JEANDIN a été élu secrétaire de séance.**

**N°2024/069-25/11**

**Objet : Réclamation factures EAU ET ASSAINISSEMENT 2024 – part assainissement**

Rapporteur Claude CHARBONNIER

Lors des travaux de renouvellement du réseau Alimentation Eau Potable Route de Menthon en 2020/2021, la décision a été prise par Monsieur le Maire-Adjoint aux Travaux de procéder avec l'entreprise attributaire du marché AEP à l'extension du réseau d'Assainissement Collectif. Toutefois lors de la réception des travaux le 22 juillet 2021, le courrier informant les riverains de leur obligation de branchement au réseau collectif dans un délai de 2 ans a été oublié. En avril 2023, un courrier de relance leur est parvenu.

Néanmoins, la facturation eau et assainissement 2024 a été effectuée pour la part EAU mais aussi pour la part ASSAINISSEMENT pour toute la période 2024, alors que certains propriétaires n'ont pas effectué les travaux de branchement.

Ainsi, Messieurs LAVOREL et VENDOMELE ont porté réclamation sur la part assainissement.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de dégrèver la part assainissement pour ces 2 factures pour la période 2024.

*Entendu l'exposé de Claude CHARBONNIER*

*Sur proposition du Maire,*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **DECIDE** d'accepter les réclamations de Messieurs LAVOREL et VENDOMELE concernant la part assainissement de la facture EAU ET ASSAINISSEMENT 2024.
- **DECIDE** de transmettre le dégrèvement au SGC RUMILLY pour Monsieur LAVOREL du montant de 299.50 € pour la part assainissement et 21.60 € pour la part modernisation des réseaux ;
- **DECIDE** de transmettre le dégrèvement au SGC RUMILLY pour Monsieur VENDOMELE du montant de 321.60 € pour la part assainissement et 23.68 € pour la part modernisation des réseaux ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant aux dossiers.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.*

*Le Maire,*

Catherine HAUETER

*Le secrétaire de séance  
Denis JEANDIN*



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Mairie de ALEX  
Utilisateur : VERNAZ Sandrine

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	<b>DEL2024069</b>
Objet :	<b>RECLAMATIONS FACT EAU ET ASST 2024 - DEGREVEMENT PART ASST</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-11-25 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	074-217400035-20241125-DEL2024069-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 074-217400035-20241125-DEL2024069-DE-1-1_0.xml	text/xml	880 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : DEL2024.069 RECLAMATIONS FACT EAU 2024.pdf Nom métier : 99_DE-074-217400035-20241125-DEL2024069-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	103 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	29 novembre 2024 à 09h34min35s	Dépôt initial
En attente de transmission	29 novembre 2024 à 09h35min09s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	29 novembre 2024 à 09h35min17s	Transmis au MI
Acquittement reçu	29 novembre 2024 à 09h41min35s	Reçu par le MI le 2024-11-29